



NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

RÉUNION : COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DATE : 08 DÉCEMBRE 2014

HORAIRES : 09H00 - 12H00

LIEU : SALLE D'ASSEMBLEE – HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE

COMPTE RENDU

1) Préambule

Ce troisième Comité de Suivi des Engagements du Maître d'Ouvrage débute par une introduction de Dominique Fournel, vice-président de la Région Réunion délégué au projet NRL qui rappelle l'historique des précédentes réunions.

2) Les avancées depuis le dernier comité de suivi :

Nicolas Morbé, Directeur de la Direction Opérationnelle Route du Littoral (DORL), présente les principaux éléments de cadrage général sur les autorisations obtenues et les acteurs présents pour cette opération de Nouvelle Route du Littoral, ainsi que la problématique des carrières avec un résumé des actions menées et des procédures en cours.

Alain Gagey, Directeur de Projet EGIS, représentant la maîtrise d'œuvre, fait un point sur l'avancement des travaux à travers :

- la présentation des travaux préparatoires (marché MT1 SAS/SBTPC), ;
- la présentation des travaux actuels les plus visibles relatifs aux marchés MT2 de la digue côté La Possession et MT4 du viaduc de la Grande-Chaloupe ;
- la présentation des accès pour les travaux du marché MT5.1 de la digue côté La Possession et Grande Chaloupe ;
- et enfin les sondages en cours pour le viaduc principal de 5400 m.

Yves Capon, chef de projet de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en Environnement présente la gouvernance environnementale mise en place pour le chantier NRL ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation / accompagnement et de suivi prévues. Les résultats de suivi déjà obtenus en termes d'émissions de MES (Matière en Suspension) liées au suivi des formations coralliennes du Banc des Lataniers et de la Pointe du Goufre, ainsi que les mesures relatives au bruit sous-marin produit, en lien avec le suivi des mammifères marins, sont présentés.

3) Le volet emploi-formation

Vincent Savigny de la Direction de la Formation Professionnelle de la Région présente le programme de formation spécifique mis en place dans le cadre du projet de la NRL avec un bilan de 800 places pour 8 millions d'euros.

Barnabé Proud'hom, chef de projet opérationnel de la cellule Pôle-emploi / CARIF-OREF présente le volet suivi de la cohorte avec un prévisionnel de 222 nouvelles embauches.

4) Séance de questions-réponses

Plusieurs sujets sont évoqués suite à la présentation de l'équipe projet :

- Des attentes sont exprimées par la FFESSM sur la prise en compte des poissons au niveau des structures de récifs artificiels prévues, notamment en bas des piles du viaduc. A ce titre, le comité de plongée informe la Région qu'il peut être consulté sur ces problématiques.

Sur ces aspects, Yves Capon précise que les structures artificielles prévues au niveau des piles, mais aussi celles qui seront implantées plus au large ont vocation à terme à favoriser le développement de coraux mais également des espèces associées, au titre desquelles les poissons. Il précise également que le projet de récifs artificiels n'est pas encore arrêté et que les acteurs locaux pourront, le moment venu, être consultés. Nicolas Morbé précise qu'un suivi ichtyologique a déjà débuté sur les formations naturelles existantes, et qu'un suivi est également prévu sur les formations artificielles qui seront installées. Un test est d'ailleurs prévu pour adapter la structure d'habillement des piles afin de favoriser la colonisation de celles-ci (6 piles éco-conçues) par différentes espèces.

- L'association Ecologie Réunion intervient sur le volet pollution par les hydrocarbures sur la nouvelle infrastructure compte tenu de la circulation importante et demande quel assainissement est prévu en la matière.

Dominique Fournel précise en réponse à cette interrogation qu'un assainissement spécifique est bien prévu sur la NRL. Nicolas Morbé présente les aspects techniques de cet assainissement.

- L'Association SREPEN intervient sur la thématique des carrières et rappelle à la collectivité sa position en faveur d'une solution tout viaduc. Son point de vue est que la circulaire en matière d'étude d'impact n'a pas été respectée, et qu'il aurait fallu traiter les besoins en matériaux dans l'étude d'impact de la DUP. Pour la SREPEN, la Région utilise un tour de passe-passe. La SREPEN estime que la modification du Schéma des Carrières nécessite une évaluation environnementale avant sa modification. A l'heure actuelle, le SDC a été modifié sauf pour le site des Lataniers, pour lequel un dossier de Projet d'Intérêt Général a été déposé. Si ce PIG est validé, la SREPEN précise qu'elle ira de nouveau devant les tribunaux. La SREPEN intervient ensuite sur ce qu'elle appelle les carrières sauvages de La Possession. Elle clôture son intervention en interpellant la Région sur le rôle que la collectivité doit jouer dans la vérification de l'origine des matériaux et son positionnement en tant que partie civile dans le cas de ces carrières sauvages.

Dominique Fournel précise à cette occasion que l'exploitation de la carrière des Lataniers fera l'objet, au même titre que les autres projets de carrières, des procédures réglementaires qui s'imposent. Ce gisement connu (exploité par le passé) est le plus proche du chantier, il représente donc un enjeu important pour l'opération et les enjeux environnementaux du secteur sont bien identifiés et considérés. L'exploitation d'une carrière constitue aussi une opportunité de réhabilitation d'un site qui a été laissé en friche et qui peut ainsi être restauré au plan environnemental. La carrière des lataniers sera exploitée si toutes les autorisations sont obtenues. Il ajoute qu'il relève de la responsabilité des entreprises de vérifier la provenance des matériaux, cela est prévu dans leur contrat. Sur les carrières que la SREPEN appelle « sauvages », Dominique Fournel tempère les propos du représentant de l'association en précisant qu'il s'agit d'exploitation de champs agricoles, au niveau des andains et déclare que le déboisement de parcelles avec extraction illégale de roches ne relève pas de bonnes pratiques.

- Le représentant de la mairie de La Possession, intervient à son tour sur la carrière des Lataniers et invite la Région à plus de concertation et d'explication auprès des habitants en vue d'obtenir leur adhésion, en évoquant la proximité de la carrière par rapport aux habitations et les nuisances résultant de son exploitation (vibration, trafic...). Il poursuit son intervention sur la thématique des andains agricoles, qui représentent un gisement immédiatement disponible. Le représentant de la mairie de La Possession rappelle qu'à Maurice les andains sont exploités depuis très longtemps en sable après broyage. Selon lui, l'utilisation des andains n'est pas la coutume à La Réunion alors que cela participe à l'économie circulaire en étant vertueux et respectueux de l'environnement, et en produisant 1000 ha de terres directement exploitables pour les agriculteurs. Selon lui, ces matériaux pourraient alimenter le chantier et éviter l'exploitation de la carrière des Lataniers.

Dominique Fournel apporte des éléments de réponse sur la thématique de la carrière des Lataniers et de sa proximité avec les habitations en précisant que la zone intéressante en termes de matériaux pour le chantier de la NRL se trouve en amont des secteurs habités, et qu'en outre une fois la carrière ne fera l'objet d'exploitation que si toutes les autorisations sont obtenues. Le cas échéant, une remise en état sera faite comme cela est prévu par la loi.

Sur le sujet des andains, Dominique Fournel rappelle que les andains sont effectivement une solution intéressante mais que leur exploitation est également soumise à des contraintes. Le sujet est délicat : il faut différencier sur le terrain les andains qui sont utiles aux terres agricoles (maintien des sols) de ceux qui peuvent être retirés des terres afin de rendre celles-ci plus facilement exploitables.

- Le représentant de la DACOI (Architecte des Bâtiments de France), intervient sur la bretelle de La Possession qui amputerait le débouché du tunnel du chemin de fer et l'arrivée du chemin des Anglais. Il demande à ce qu'un groupe de travail spécifique soit mis en place, qui devra s'intéresser à la patrimonialisation des anciens modes de franchissement de la Montagne (accès alternatif) avec une régulation de l'accès à la Grande Chaloupe et un parc relais à l'entrée de La Possession, pour garantir la mise en œuvre du volet touristique de la zone (arrivée du chemin de fer – liaison touristique ferroviaire à l'étude – et Chemin des Anglais). Le chantier doit veiller à ne pas condamner des accès et à ne pas détruire les rails de l'ancien chemin de fer. Au niveau des carrières, il faut mettre en œuvre l'archéologie préventive. Enfin, pour ce qui est des éclairages, il faudrait faire appel aux savoir-faire locaux pour créer un éclairage adapté qui puisse garantir la protection des espèces endémiques, plutôt que de déclarer « nuit noire ».

Dominique Fournel précise que la Région est favorable à la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les questions culturelles et patrimoniales évoquées, et assure que le site de la Grande Chaloupe fait partie des préoccupations de la collectivité. Des contacts ont été établis depuis plusieurs mois avec le Conservatoire du Littoral et une mesure compensatoire spécifique combinant acquisition de terrains à préserver et projet de restauration écologique combiné avec une mesure d'aménagement de parkings est en cours de mise en œuvre.

Fabienne Couapel-Sauret, vice-présidente de la Région Réunion déléguée aux transports, aux déplacements et au Trans-Éco-Express précise que la Nouvelle Route du Littoral est une infrastructure qui fait la promotion du transport collectif en site propre (TCSP) et des modes doux. Le Schéma Directeur Régional de Covoiturage prévoit l'implantation de parkings relais au niveau de La Possession et cette problématique est également prise en compte dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT 2014-2030). Contact sera pris très prochainement avec la commune de La Possession pour lui faire des propositions en matière d'aire de covoiturage et de parkings relais, qui constitue également un élément essentiel du grand projet Nouvelle Route du Littoral.

- Le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de La Réunion (CAPEB Réunion) indique que son organisation veut faire partie de la sphère des acteurs de la NRL. Il demande quelle place est faite pour les petites entreprises dans le cadre de ce chantier, et quel recensement a été effectué pour connaître les savoir-faire locaux.

Sur la question de l'accès aux marchés NRL des petites entreprises de La Réunion, la collectivité a structuré ses appels d'offres pour leur permettre de répondre dans les meilleures conditions. Au niveau de la réalisation des ouvrages, Alain Gagey précise qu'en outre une vingtaine d'appels d'offres pour des marchés de travaux de chaussée, d'enrobés, d'équipements de sécurité, de signalisation dynamique et d'aménagements paysagers vont être lancés d'ici 2 ans.

- Le vice-président de la Chambre d'Agriculture intervient à son tour sur la thématique des andains. Il précise que les andains représentent un enjeu de surface, notamment vis à vis des pertes de terres agricoles lors des projets de déviation routière. La Chambre d'Agriculture a effectué en 2002 une étude (à actualiser) pour déterminer les quantités d'andains sur les terres agricoles réunionnaises et la conclusion de cette étude portait sur un potentiel de 3 millions de mètres cubes d'andains sur une surface de 3000 hectares. Cette étude mettait en évidence des terres non mécanisables du fait de la présence de ces andains et concluait à l'utilité de les retirer des parcelles.

Dominique Fournel précise que 3Mm³ correspondent à 6 millions de tonnes ce qui confère aux andains un réel intérêt. Il invite la Chambre d'Agriculture à en informer les entreprises. Nicolas Morbé conclut cet échange en précisant que la construction de la NRL nécessite des matériaux spécifiques. Les andains correspondent à une partie de ces matériaux

et l'autre partie devra être fournie par l'exploitation de carrières. D'autre part, les carrières peuvent également avoir un impact positif pour l'agriculture en restituant des terrains mécanisables et exploitables, après remise en état.

- L'adjoint Urbanisme de la Mairie du Port confirme le caractère majeur de la NRL en termes économique, d'emploi et de formation. Il demande à en faire profiter les demandeurs d'emploi et les sans diplôme de sa commune, d'autant que le Port est une base arrière essentielle du projet. Il regrette que la commune du Port n'est pas été plus concertée et associée aux décisions relatives à la NRL. Tous les impacts en termes de trafics et de qualité de l'air, de voirie et de réseaux ont-ils bien été appréhendés au vu de la cadence soutenue de 1000 camions par jour qui circuleront sur la commune du Port ? Cela l'amène à demander l'examen d'un autre itinéraire que celui du Boulevard des Mascareignes. Il s'interroge également sur la compatibilité des plannings de la NRL et du nouveau franchissement de la Rivière des Galets. Par ailleurs, il fait remarquer que l'usine de préfabrication des acropodes est basée dans la Zone d'Activité Prioritaire (ZAP) du Port, qu'un PIG (Projet d'Intérêt Général) portuaire s'impose à tous, ce qui pose un problème réglementaire à ce niveau. Enfin le représentant de la commune du Port demande comment régler le problème des investissements connexes représentés par la fourniture d'eau à l'usine et il conclut son intervention en demandant si le chantier va vraiment être engagé ?

Dominique Fournel répond que les problèmes sont connus et que la Région est prête à les régler de manière constructive avec la commune du Port. Il précise que les camions circulent en priorité sur les pistes de chantier spécifiques créées par la Région, et que le terrain de la zone portuaire est loué par la Région au Département pour la durée des travaux NRL. Concernant le Boulevard des Mascareignes, une alternative est déjà en cours d'étude (Piste de la Rivière des Galets). Pour les aspects emplois, Dominique Fournel rappelle à l'ensemble des personnes présentes et au représentant de la commune du Port que les entreprises sont pour la totalité d'entre elles installées sur la commune du Port, et qu'elles seront amenées à recruter du personnel. C'est déjà le cas de l'usine de préfabrication. Aux demandeurs d'emplois qui le souhaitent de répondre à ces offres d'emplois. Pour la fourniture en eau, elle concerne l'alimentation de l'usine de préfabrication de Vinci Construction. Le représentant de l'entreprise (M. Ginchard) précise que la ressource en eau est disponible et que des discussions avec le fournisseur de la ressource (VEOLIA EAU) sont en cours pour déterminer les besoins en termes de qualité et de transport. Pour réduire sa demande à la source, Vinci Construction travaille déjà sur des dispositifs de réduction du besoin en eau mais aussi sur un circuit de recyclage de la ressource utilisée par l'usine ou la réutilisation d'eau usée traitée issue de la STEP intercommunale.

- Le représentant de la mairie de La Possession informe que sa commune subit les nuisances d'un chantier intense et notamment la circulation motorisée par des diesels (il prend alors l'exemple de Paris qui est en passe d'interdire tous les véhicules diesel dans la capitale). Il conclut son intervention en rappelant que la commune de La Possession veut instaurer une véritable coopération y compris au niveau de l'arrivée du Ti-Train à la Grande-Chaloupe, mais également avec les transporteurs et les agriculteurs.

Dominique Fournel précise que l'activité de la Nouvelle Route du Littoral représente 3000 PL/jour (1/10e de l'ensemble des poids lourds qui circule à La Réunion) et affirme l'accord de la Région pour la constitution d'un comité Ti-Train.

- La FFESSM demande si les impacts liés au relargage important d'eau douce dans la mer ont été appréhendés, notamment vis-à-vis des milieux coralliens ?

Nicolas Morbé indique que le projet ne sera pas de nature à rejeter d'importantes quantités d'eau douce dans la mer. L'eau douce sera principalement utilisée au niveau des zones de préfabrication (voir sujet précédemment évoqué).

- Sur le volet formation de la NRL, le représentant de la CCIR demande quelle est la formation mise en place pour l'exploitation des carrières et si celle-ci a été établie en concertation avec la CCIR.

Vincent Savigny informe que le programme de formation a été établi en concertation avec les entreprises et les acteurs institutionnels impliqués sur ce volet, que ce programme donne lieu à des appels d'offres mais que la concertation est possible et ouverte avec la CCIR.

- La représentante du Conservatoire du Littoral (CELRL) effectue un rappel des interventions du conservatoire sur le site de la Grande-Chaloupe, sur une totalité de 750ha à ce jour. Le site de la Grande-Chaloupe est peu valorisé jusqu'à ce jour et l'accès au site va être modifié avec un impact fort pendant les travaux, mais ouvrant de réelles opportunités en termes d'aménagement paysager et culturel. Le site de la Grande Chaloupe est un petit site, et il est nécessaire de faire aboutir les questions de stationnement au niveau de la Grande Chaloupe et de La Possession, notamment dans une optique touristique. La représentante interroge la Région sur le déménagement futur du centre d'exploitation technique de la Grande Chaloupe, qui brouille actuellement la lisibilité du site.

Dominique Fournel précise que des discussions sont en cours avec le Département pour une remise en état des lazarets et que le site d'exploitation de la Grande Chaloupe devrait être réduit à terme donc il y aura du potentiel à regagner, mais il y aura toujours besoin d'intervention sur la NRL. Et donc d'un point d'appui à proximité.

- Le représentant de la CAPEB demande si la Région a mis en place une formation de mécanicien engins Travaux Publics, parce que la CAPEB n'arrive pas à trouver du personnel formé en la matière et les besoins pourraient donc être mutualisés. Par ailleurs, il demande si les attestations sociales et fiscales sont indispensables pour répondre aux marchés de la NRL.

Dominique Fournel répond sur ce dernier point que ces documents sont effectivement obligatoires eu égard au code des marchés publics et aux procédures d'appel d'offres lancées pour la NRL.

En termes de formation, Vincent Savigny indique que 12 personnes sont actuellement formées au métier de Mécanicien(ne) réparateur(trice) d'engins et de matériels travaux publics et qu'en 2015 d'autres formations dans le domaine de la Maintenance d'engin et du Transport vont être lancées

Le troisième Comité de Suivi des Engagements de la Région Réunion est clôturé par M. Fournel qui remercie l'ensemble des personnes présentes et donne rendez-vous aux participants pour la session 2015 de ce comité. Il invite par ailleurs l'ensemble des organismes invités à ne pas attendre les réunions annuelles du comité de suivi pour faire remonter leurs questions à la Région. Des contacts vont être pris dans les semaines à venir avec la DACOI pour la mise en valeur du patrimoine culturel dans l'environnement de la NRL et Dominique Fournel précise aux communes de La Possession et du Port que des courriers leur proposant des rencontres avec la Région Réunion leur ont été adressés.